AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0122
FR0012757854-FS0063

23 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SPIE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2024, Bpifrance Investissement (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort cedex), agissant pour le compte de la société de libre partenariat LAC I SLP[1] dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 janvier 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société SPIE SA et détenir pour le compte de LAC I SLP, 9 116 194 actions SPIE SA représentant 16 161 430 droits de vote, soit 5,48% du capital et 8,35% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Bpifrance Investissement précisant qu'il s'agit d'un fonds professionnel spécialisé et constitué en tant que société de libre partenariat représentée par son gérant et sa société de gestion (Bpifrance Investissement) agissant dans le cadre des articles L. 233-9 II, 1°du code de commerce et 223-12 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 166 468 112 actions représentant 193 659 766 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.